

Communiqué de Presse



Accès au site internet :
www.fo-metiaux.com ou www.fo-metiaux.org

BRANCHE DU MACHINISME AGRICOLE : ACCORD SUR LES SALAIRES MINIMA

Le 5 février 2021 s'est tenue la négociation de la grille des minima de salaires.

La délégation patronale a expliqué le contexte économique difficile avec un chiffre d'affaires en baisse pour les entreprises de la branche variant de 5 à 15 % pour la moitié d'entre elles et ce, principalement du fait de la crise sanitaire.

FO Métaux a revendiqué une augmentation de 1,5 % sur l'ensemble de la grille en argumentant que si les entreprises avaient souffert, les salariés également tout en œuvrant pourtant à la production des entreprises du secteur.

Après un tour de table et en tenant compte des réflexions de FO, la délégation patronale a proposé 0,8 % d'augmentation des minima.

FO Métaux a souligné que ce pourcentage était un peu éloigné de notre première proposition et qu'il fallait, pour obtenir la signature de FO, se rapprocher d'une augmentation comprise entre 0,8 et 1,5 %.

Après une suspension de séance, la délégation patronale est revenue avec une proposition de 1 % d'augmentation des minima pour l'ensemble de la grille et une application au 1^{er} mars 2021.

FO Métaux sera signataire de cet accord et démontre, une fois encore, que même dans ce contexte difficile lié à la crise sanitaire, sa volonté d'aboutir à un accord pour les salariés de la branche.

Paris, le 8 février 2021

Contact :

Nathalie CAPART, Secrétaire Fédérale en charge de la branche du Machinisme Agricole :
Tél : 06.31.36.29.44